



## PV COMMISSION SPORTIVE D25 25 mars 2026

### 1. Demandes de dérogation week-end

---

Avec retard à la suite d'un souci d'acheminement du mail de la demande, la Commission Sportive donne son accord pour les demandes de dérogation suivantes, conformément à l'article 8.1 du règlement, effectuées le 24/01/2026 :

- **D90 D2-2 Maïche 3** : date limite le dimanche 14h ou 9h si salle occupée par une équipe de numéro inférieur à 14h pour l'ensemble des rencontres de la phase 1, pour raisons professionnelles, du fait de la participation de jeunes étudiants rentrant tard le vendredi et de la position géographique excentrée, avec toutefois possibilité d'entente pour jouer le samedi.
- **D90 D2-1 Maïche 4** : date limite le dimanche 14h ou 9h si salle occupée par une équipe de numéro inférieur à 14h pour l'ensemble des rencontres de la phase 1, pour raisons professionnelles, du fait de la participation de jeunes étudiants rentrant tard le vendredi et de la position géographique excentrée, avec toutefois possibilité d'entente pour jouer le samedi.
- **D90 D4-1 Maïche 5** : date limite le dimanche 14h ou 9h si salle occupée par une équipe de numéro inférieur à 14h pour l'ensemble des rencontres de la phase 1, pour raisons professionnelles, du fait de la participation de jeunes étudiants rentrant tard le vendredi et de la position géographique excentrée, avec toutefois possibilité d'entente pour jouer le samedi.

Ces dérogations restent sous condition qu'au moins un joueur participant à chaque rencontre soit concerné par l'une de ces contraintes.

### 2. Demandes de report ou d'avance de rencontre

---

- **D25 D4-2 J16 Baume-les-Dames 7 / Les Banno 2** : report de la rencontre du vendredi 10/04 au vendredi 17/04 à 20h30, à la demande des Banno pour cause d'effectif incomplet, avec accord des 2 équipes. La Commission Sportive donne son accord pour ce report.

- **D90 D2-2 J18 Damprichard 2 / Grandvillars 3** : demande de la part de Grandvillars d'avancer cette rencontre, prévue le dimanche 31 mai par dérogation accordée à l'équipe de Damprichard, à une autre date pour cause d'indisponibilité des joueurs cause fête des mères.  
La Commission Sportive, après concertation, ne peut revenir sur la dérogation pour raison professionnelle et imposer une autre date. Cependant elle encourage vivement l'équipe de Damprichard à étudier une possibilité parmi les nombreuses offertes d'ici là afin de trouver un terrain d'entente. Réponse effectuée par mail aux deux capitaines.

### **3. Championnat par équipes journée 15**

---

- **D25 D1-1 Epenoy 1 / Bouclans 1**

Bouclans 1 apparaît à 3 joueurs sur la feuille de match...

Il a été avéré que cette rencontre n'a jamais eu lieu. Remontée d'une fausse feuille de rencontre dans SPID par l'équipe de Epenoy, à la demande de Bouclans. Ni le demandeur, ni l'adversaire ne doivent accepter une telle pratique, les sanctions prévues au règlement sont donc appliquées :

- Les parties individuelles des joueurs de la feuille sont annulées.
- **Rencontre perdue par pénalité pour les 2 équipes (0 point-rencontre).**
- **Amende 50 € pour chacune des deux équipes.**

Le club d'Epenoy a fait appel de la décision concernant la pénalité sportive.

- **D25 D3-2 Bouclans 2 / Thisse 2**

Bouclans 2 a joué à 3 joueurs (1<sup>ère</sup> fois, RAS).

- **D25 D3-1 Torpes 5 / Champlive 3**

Champlive 3 a joué à 3 joueurs (2<sup>ème</sup> fois, RAS mais attention, cette équipe ne peut plus jouer à 3 joueurs jusqu'à la fin de la phase).

- **D25 D3-1 Saint-Ferjeux 2 / Marchaux 2**

Brûlage cas B du joueur de Marchaux Dominique WINKELMULLER qui a déjà participé à deux rencontres dans une équipe de numéro inférieur (Marchaux 1 en D2 aux journées 13 et 14)

- L'unique partie gagnée par le joueur n'est pas comptabilisée dans le score de la rencontre. Le score devient 11-7 en faveur de Saint-Ferjeux au lieu de 10-8. Les parties individuelles sont conservées pour les points-classement des joueurs.
- L'équipe de Marchaux 2 est considérée comme ayant joué à 3 joueurs (2<sup>ème</sup> fois, RAS mais attention cette équipe ne peut plus jouer à 3 joueurs jusqu'à la fin de la phase).

- **D25 D3-2 Morre Etalans 2 / Champlive 2**

Champlive 2 a joué à 3 joueurs (1<sup>ère</sup> fois, RAS).

- **D25 D3-2 Valdahon 4 / Pouilley-les-Vignes 5**

Valdahon 4 a joué à 3 joueurs (2<sup>ème</sup> fois, RAS mais attention, cette équipe ne peut plus jouer à 3 joueurs jusqu'à la fin de la phase).

- **D25 D3-2 Les Banno 2 / Champlive 5**

Champlive 5 a joué à 3 joueurs (1<sup>ère</sup> fois, RAS).

- **D90 D1-2 Voujeaucourt 1 / Mathay 1**

Le joueur Philippe DEVAUX de Mathay abandonne avant d'entamer sa 4<sup>ème</sup> partie de simple sur blessure. D'une part aucun rapport de JA ne mentionne le forfait et la raison. D'autre part, le forfait d'un joueur avant d'être entré dans l'aire de jeu doit être coché sous « Gestion des absences » et non des abandons, information déjà publiée dans des précédents PV.

→ Perte de ses points pour sa 4<sup>ème</sup> partie de simple non disputée contre A.NAUJAC (sans que ce dernier n'en bénéficie).

- **D90 D2-2 Bavans 6 / Damprichard 2**

Damprichard 2 a joué à 3 joueurs (1<sup>ère</sup> fois, RAS).

- **D90 D2-2 Grandvillars 3 exempt**

Oubli de remonter sa feuille de rencontre contre exempt.

→ Demande de composition de l'équipe à envoyer au plus tard vendredi 27/03 à la Commission Sportive.

→ Amende 15 €

- **D90 D3-2 Montbouton 3 / Mandeure 2**

Maudeure 2 a joué à 3 joueurs (1<sup>ère</sup> fois, RAS).

## 4. Utilisation de GIRPE V2

---

- **Joueur absent**

Malgré les explications précises fournies dans le PV du 11 février dernier, pas moins de 4 équipes se sont retrouvées dans l'impossibilité de remonter leur feuille (Bouclans 2, Valdahon 4, Morre Etalans 2 et Pont-de-Roide 1) parce qu'ils n'avaient enfoncé le bouton du joueur absent dans une équipe incomplète. Résultat, nous devons débloquent la feuille (parfois impossible à récupérer) et le club est en charge de vider les scores de toutes les parties et la composition des doubles, pour accéder à la modification de la composition de l'équipe et cliquer sur le joueur absent puis ressaisir les 18 parties.

**Merci de lire ou relire les explications du PV du 11 février (page 3) qui est toujours en ligne.**

- **Joueur forfait avant d'entamer une partie (ou absent)**

Malgré les explications précises fournies dans le même PV du 11 février dernier, une équipe a encore saisi un joueur en « abandon » alors qu'il n'est pas entré dans l'aire de jeu. Résultat, le joueur gagnant remporte des points-classement à tort. Il en est de même pour marquer les parties gagnées contre des joueurs absents (certains ont cliqué sous « gestion des abandons » pour les parties gagnées contre absent au lieu de « gestion des absences »)...

**Merci de lire ou relire les explications du PV du 11 février (page 4) qui est toujours en ligne.**

- **Dernière version**

Les rappels ne semblent pas encore efficaces pour certains. Les équipes de Châtenois 5, 6 et 8, Danjoutin 6 et Grandvillars 4 ont encore utilisé GIRPE V2.1.8 lors de cette dernière journée...

## 5. Critérium Fédéral 4<sup>ème</sup> tour

---

Seul le district Besançon / Haut-Doubs (D25) a disputé le 4<sup>ème</sup> tour le week-end des 14 et 15 mars. Le 4<sup>ème</sup> tour du district Belfort/Montbéliard (D90) a lieu le week-end qui vient, 28 et 29 mars.

- **Forfaits excusés tardifs (après jeudi 16h)**

11 joueurs ont déclaré forfait après la date/heure limite (7 seniors, 2 juniors, 2 cadets) dont 5 sont injustifiés.

- **Forfaits non excusés**

- D25 -11 ans D2 : Miky BAUVAIR (Roche Besançon)
- D25 -19 ans D1 : Hugo DEPREZ (Morteau)
- D25 Seniors D1 : Romain JOUFFROY (Frasne)
- D25 Seniors D2 : Alberic SCHNEUWLY (Frasne)
- D25 Seniors D4 : Dominique BRUEZ (Pontarlier)
- D25 Seniors D6 : Liam RAMIREZ (Roche Besançon) : 2<sup>e</sup> FNE → Exclu

→ Amende de 30 € pour Roche-Besançon et Frasne (2 joueurs chacun)

→ Amende de 15 € pour Morteau et Pontarlier (1 joueur chacun)

→ Perte des points pour la 1<sup>ère</sup> partie de poule de chacun de ces joueurs pour non-présentation dans l'aire de jeu à l'appel de leur nom (sans que leurs adversaires n'en bénéficient).

Entre les forfaits non excusés et ceux tardifs, ce sont donc 17 joueurs qui ne sont pas venus à la compétition sans avoir prévenu avant jeudi 16h, dont 11 qui ne sont pas justifiés ou excusés. Les conséquences néfastes sur le travail des Juges-Arbitres et sur les « trous » engendrés dans les tableaux, font que le Comité se penchera sur la nécessité de sanctionner les forfaits tardifs injustifiés dans le règlement à partir de la saison prochaine.

- **Abandons**

- D25 Seniors D1 : Sébastien ROBERT (Val d'Usiers) avant sa dernière partie de classement places 3/4 (mal au mollet)
  - Perte de ses points pour sa partie non disputée contre L.SCHLACHTER (sans que ce dernier n'en bénéficie).
- D25 Seniors D3 : Nicolas PETITOT (Baume-les-Dames) avant sa 3<sup>ème</sup> partie de poule (essoufflement)
  - Perte de ses points pour sa partie non disputée contre X.COQUIARD (sans que ce dernier n'en bénéficie).
- D25 Seniors D4 : Brian CARISEY (Baume-les-Dames) avant sa 3<sup>ème</sup> partie de poule
  - Perte de ses points pour sa partie non disputée contre C.ROBERT (sans que ce dernier n'en bénéficie).
- D25 Seniors D4 : Mickaël FERRI (Roche Besançon) avant sa dernière partie de classement places 7/8 (impératif personnel)
  - Perte de ses points pour sa partie non disputée contre V.DUFOUR (sans que cette dernière n'en bénéficie).



**Jean-Michel HELLER**

Commission Sportive Départementale